

COMMUNE DE SANCOINS (Cher)**ARRÊTÉ DU 23 JANVIER 2026**

Portant interdiction d'accès au terrain de football
pour cause d'intempéries et impraticabilité du terrain

Le Maire de la commune de Sancoins (Cher),

Vu le code général des Collectivité Territoriales,

Considérant qu'en raison des conditions climatiques défavorables de ces derniers jours (fortes pluies et inondations) qui rendent le terrain impraticable,

Considérant qu'il importe de prendre les mesures propres à assurer la préservation dudit terrain et la sécurité des utilisateurs du terrain de football.

ARRÊTÉ :**Article 1**

L'utilisation du terrain de football sera interdite le samedi 24 janvier 2026, en raison des intempéries (fortes pluies et inondations).

Article 2

Les rencontres initialement prévues ne pourront pas se dérouler.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site de la Collectivité.

Article 4

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 5 : Recours

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS Cédex 1 ou peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr ; dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 6

Ampliation du présent arrêté

- District de Football
- Président de l'Étoile Sportive Football
- Service de police municipale
- Responsable des services techniques communaux

Chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Sanccoins, le 23 janvier 2026

Pour copie conforme.

Le Maire, par suppléance
Le 1^{er} Adjoint,
Louis DUMAREST



Mentions RGPD - Protection des données personnelles

Les informations recueillies sont utilisées pour la gestion administrative liée au présent arrêté.

Ces données ne sont accessibles qu'aux services mentionnés ci-dessus, afin qu'ils puissent effectuer le traitement dans le cadre des objectifs indiqués. Elles ne sont en aucun cas diffusées à des tiers.

Ces données seront conservées conformément à la législation en vigueur et aux règles d'archivage applicables.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter par courriel à l'adresse suivante : dpo@recia.fr

Si, après avoir contacté ces services, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Date de publication : 23 janvier 2026

Mode de publication : mise en ligne